

**ALLIANCE POUR LA RECHERCHE EN CANCEROLOGIE
(APREC)**

Siège Social : Hôpital Tenon - 4, rue de la Chine - 75020 PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre, à dix-huit heures les membres de l'Alliance Pour la Recherche en Cancérologie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) dans la salle MONORY du Palais du Luxembourg, sur convocation de son Président, le Professeur Victor IZRAEL.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance et visée du secrétaire général.

Vingt-sept membres sont présents.

Vingt-sept membres sont représentés.

La séance est ouverte sous la présidence du Professeur Victor IZRAEL.

Le Président salue et remercie tous les participants qui se sont déplacés ainsi que ceux qui ont adressé leurs pouvoirs. Il salue plus particulièrement les membres du conseil d'administration présents et a une pensée pour les absents dont les vice-présidents Monique POZZO DI BORGO et Gérard GROS.

Le Président remercie ensuite monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, sénateur de Seine-Saint-Denis, qui a permis, une nouvelle fois, la mise à disposition de cette salle du Palais du Luxembourg.

Avant de passer à l'ordre du jour de cette séance il fait une introduction.

L'APREC a 35 ans et a obtenu la reconnaissance d'utilité publique en juillet 2015.

Jusqu'en 2017 elle se consacrait entre autres à conduire des recherches cliniques. Pour cela, profitant de la proximité avec le service d'oncologie médicale de Tenon, elle disposait de locaux et de médecins-chercheurs ; elle appointait des assistants de recherche. Les travaux menés faisaient l'objet de nombreuses publications dans des revues de prestige.

En 2017, Martin HIRSCH, directeur général de l'APHP, décidait de supprimer les associations concourant aux recherches cliniques. Pour cela il mettait en place le processus de labellisation qui était un pseudo concours.

Sur 371 associations œuvrant au sein de l'APHP, une seule recevait la labellisation. L'APREC en était écartée. C'était la fin des recherches cliniques.

L'APREC se tournait alors vers la recherche de transfert et embauchait des doctorants et chercheurs.

Jusqu'à la survenue de l'épidémie de COVID, notre recherche AP 389 fonctionnait très bien. La COVID a provoqué l'arrêt de cette étude, les laboratoires devant fermer et les animaux de laboratoire être euthanasiés.

La reprise a été lente, il a fallu racheter réactifs et animaux de laboratoire et reprendre les travaux.

Ce fut une désillusion, les avancées obtenues précédemment n'étaient pas confirmées.

Il faut donc se placer dans d'autres conditions expérimentales pour poursuivre.

Par ailleurs, l'APHP a intimé l'ordre à l'APREC de quitter les locaux qu'elle occupe au sixième étage du bâtiment de recherche. Le Professeur Izrael insiste sur le fait que malgré tous les obstacles rencontrés il faut rester confiant : l'APREC dispose de très nombreux atouts qu'elle va mettre en jeu ; pour l'instant, elle reste dans ses locaux.

Après cette introduction, le Professeur passe la parole au secrétaire général, le docteur André PIERRE, pour la suite de l'assemblée générale.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023

Conformément à l'ordre du jour accompagnant la convocation, le secrétaire général soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2023 et pour lequel aucune remarque n'a été reçue.

Première résolution :

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale de 2023.

Cette résolution mise aux voix est approuvée par :

Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	54

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 2023 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

L'année 2023 a été excellente pour les finances de l'APREC ; le trésorier général vous présentera les détails mais je voudrais insister sur deux événements qui ont fortement contribué à ce résultat.

Le 16 mai, Léon IZRAEL a organisé le tournoi de golf APREC qui s'est tenu à Mortefontaine. Grâce à la générosité de nombreux sponsors, cette journée a permis de dégager un bénéfice substantiel. Il faut chaleureusement remercier Léon, les sponsors, les équipes du golf et bien évidemment les nombreux participants qui ont contribué au succès de cette journée caritative.

Le 23 mai, une de nos vice-présidentes, Monique POZZO DI BORGO, a organisé une vente aux enchères au profit de l'APREC. Cette soirée s'est tenue dans le cadre prestigieux du Pavillon LEDOYEN. La vente était confiée à la Maison de vente Artcurial et conduite par Maître Francis BRIEST, commissaire-priseur.

Dotée de lots de grande valeur, elle a connu un franc succès et permis, là encore, de dégager d'importants bénéfices pour l'APREC. Nous adressons tous nos remerciements à Monique qui s'est investie sans compter pour que cet événement soit une réussite et à toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de cette soirée de prestige.

J'ai tenu à débiter cette présentation par la relation de ces deux événements pour vous montrer combien ils sont importants pour les finances de notre association alors que les dons traditionnels ont connu une nette diminution.

Bien que ne finançant plus aucune recherche clinique comme vous en étiez informés, nous recevons encore quelques subsides provenant d'études anciennes et les royalties sur l'opération Kylie MINOGUE « One note against Cancer » ont été à un niveau inférieur à celui de 2022.

L'APREC poursuit toujours son aide au service d'oncologie médicale en mettant à sa disposition des bureaux de praticiens ainsi que sa salle de réunion.

En 2023 l'APREC n'a financé aucun travail de thèse mais un financement est déjà prévu pour 2025

En 2023 nous avons reçu le bénéfice d'une assurance-vie et nous sommes toujours dans l'attente d'un legs, retardé par une procédure en cours depuis 5 années déjà.

Les deux procédures (devant la justice administrative et la justice civile) visant l'APHP étaient toujours en cours au 31 décembre 2023.

Au cours de cette année 2023, Maryse ESTEPHAN qui assure ce soir les projections audiovisuelles a poursuivi la maintenance de notre site Internet et aide ponctuellement Chantal CLARISSE dans les tâches administratives de l'association. Je la remercie chaleureusement pour son travail.

Avant de conclure mon propos, je voudrais remercier très vivement et en votre nom, tous les bénévoles qui consacrent beaucoup de leur temps pour le fonctionnement de l'APREC. Je citerai en particulier nos comptables Yolande POUILLÉ et Gérard MELLOTT.

Mes remerciements vont bien évidemment à Chantal CLARISSE qui fait preuve, tout au long de l'année, d'une activité inlassable dans le domaine administratif. Elle permet à l'APREC de continuer à fonctionner de façon efficace et harmonieuse.

Je remercie également tous les membres du bureau, tous bénévoles et qui ne comptent pas leur temps pour un fonctionnement optimal de notre Association.

L'APREC doit poursuivre ses efforts et votre aide sera, plus que jamais, tout particulièrement utile. Nous comptons sur vous toutes et tous et nous vous remercions pour votre générosité.

Le trésorier général, Daniel BLANLOEIL, présente ensuite le rapport financier.

RAPPORT FINANCIER

Les différents tableaux présentés par le trésorier général figurent en annexe.

Le bilan de l'exercice 2023 présente un excédent de 150 828.71 €, en nette hausse par rapport à 2022 en raison des deux événements le golf et la vente aux enchères.

Les fonds propres de l'APREC, au 31 décembre 2023, sont de 1 207 811.77 € (1 385 978.09 € en 2022) garantissant pratiquement trois ans de budget de fonctionnement.

Le trésorier général fait un point de situation sur l'exécution du budget 2024 pour lequel les dons sont de nouveau en baisse. En 2024 nous n'avons pu organiser aucun événement. Nous sommes dans l'attente d'un legs ; nous parviendra-t-il avant le 31 décembre ? Pour l'instant une perte de l'ordre de 197 000 € est attendue pour cet exercice 2024.

Il présente enfin le projet de budget pour 2025. C'est un exercice toujours délicat et aléatoire car il dépend du niveau des dons reçus et du déroulement d'éventuels événements.

Le Professeur informe l'auditoire que son frère Léon étant souffrant il sera sans doute très difficile d'organiser le traditionnel golf de l'APREC à Mortefontaine et que, pour l'instant, aucun événement caritatif n'est prévu. Il lance un appel aux participants.

Il félicite le trésorier général pour sa présentation et constate que l'établissement des comptes est de plus en plus complexe avec à chaque fois des tableaux nouveaux qui apparaissent parfois redondants. Cette lourdeur administrative est de plus en plus pesante. Par ailleurs il se demande, voire craint que le bénévolat ne soit un jour « financiarisé ».

Il nous précise que Kylie MINOGUE, notre marraine, pense toujours à nous. Elle souhaitait envoyer une vidéo pour cette assemblée générale, mais elle a été trop absorbée par ses multiples activités.

Enfin il remercie chaleureusement Chantal CLARISSE pour son dévouement et sa ténacité.

Monsieur Sébastien MARTINEAU du cabinet RSM France, notre commissaire aux comptes, présente son rapport certifiant la sincérité et l'exactitude des comptes de l'APREC. Les conclusions de ce rapport figurent en annexe à ce PV. L'intégralité peut être communiquée sur demande.

Aucune question n'étant posée par l'assemblée, le secrétaire général soumet au vote de l'assemblée les résolutions 2, 3, 4 et 5.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et d'activité, du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2023 qui lui ont été présentés, faisant apparaître un excédent de 150 828.71 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice aux « fonds associatifs et de réserves » pour la totalité soit : + 150 828.71 €.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet de budget pour l'exercice 2025, approuve ce budget.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme en tant que commissaire aux comptes titulaire la société RSM France, ayant son siège 26 rue Cambacérès 75008 Paris et dont le numéro d'identification au Registre du Commerce et des Sociétés est le 800 709 891 00025, en lieu et place de RSM Paris pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'assemblée générale statuant en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Ces quatre résolutions mises aux voix sont approuvées par :

Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	54

Les résolutions 2, 3, 4 et 5 sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur Sébastien MARTINEAU sollicite à nouveau la parole. Il nous précise qu'il a été particulièrement heureux d'accompagner l'APREC ces dix-huit dernières années et qu'il va, au sein du cabinet RSM France, se consacrer à d'autres activités d'audit. Il nous annonce que sa suite sera assurée par monsieur Djamel ZAHRI, nouvellement associé.

L'assemblée applaudit notre commissaire aux comptes.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année il nous faut renouveler une grande partie du conseil d'administration.

Jean-Pierre LOTZ, qui a quitté ses fonctions de chef du service d'oncologie médicale de Tenon (il est remplacé par Joseph GLIGOROV) nous a adressé sa démission. Il souhaite se consacrer à d'autres activités associatives. Plusieurs membres du conseil arrivent en fin de mandat.

Il s'agit de notre Président, de nos 2 vice-présidentes et, par ordre alphabétique de : Georges BENDENOUN, François CARAYOL, Cécilia CRAMAIX, Marie-Thérèse HERMANGE, Isabelle HUPPERT, Marie-Noëlle LIBERT, Axel SAILLARD, Frédéric SCANVIC et Solange STRICKER.

Cécilia CRAMAIX ne souhaite pas renouveler son mandat d'administratrice.

Le Professeur nous rappelle que Cécilia CRAMAIX a longtemps dirigé le Conseil Social de la ville de Paris et qu'à cette occasion il a travaillé avec elle de façon tout particulièrement constructive dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le cancer. Il la remercie pour ses années de présence au conseil d'administration de l'APREC.

Quant à Jean-Pierre LOTZ, il l'a accueilli tout jeune dans le service d'oncologie médicale de Tenon au sein duquel il a gravi tous les échelons pour lui succéder comme chef du service. Il salue ses qualités d'organisateur et se réjouit des activités accomplies en commun avec l'APREC. Il lui dit que les portes de l'APREC lui seront toujours ouvertes.

Tous les autres administrateurs sortants sont volontaires pour renouveler leur mandat.

Le secrétaire général propose donc un seul vote pour leur renouvellement.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Victor IZRAEL, Georges BENDENOUN, François CARAYOL, Marie Thérèse HERMANGE, Isabelle HUPPERT, Christiane LETULLE-JOLY, Marie-Noëlle LIBERT, Monique POZZO DI BORGO, Axel SAILLARD, Frédéric SCANVIC et Solange STRICKER

Cette résolution mise aux voix est approuvée par :

Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	54

La résolution 6 est approuvée à l'unanimité.

Pour remplacer Cécilia CRAMAIX et Jean-Pierre LOTZ, comme le prévoient nos statuts, le conseil a coopté deux nouveaux membres :

- Maryse ESTEPHAN qui nous aide depuis quelque temps déjà. C'est elle qui a refondu notre site Internet et qui assure sa maintenance. C'est elle qui assure, ce soir, les projections audiovisuelles et ponctuellement elle aide Chantal CLARISSE dans les tâches administratives
- Alain DUPLESSIS DE POUZILHAC qui a œuvré dans les domaines de la communication et de la publicité

Nous vous proposons donc de les élire comme administrateurs.

Septième résolution

L'assemblée générale élit comme administrateur madame Maryse ESTEPHAN et monsieur Alain DUPLESSIS DE POUZILHAC

Cette résolution mise aux voix est approuvée par :

Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	54

Maryse ESTEPHAN et Alain DUPLESSIS DE POUZILHAC sont élus administrateur à l'unanimité.

EXPOSÉS DES MEDECINS ET CHERCHEURS

Elodie PRAMIL, ingénieure de recherche salariée de l'APREC, travaillant avec Alexandre ESCARGUEIL dans son laboratoire de l'INSERM sur notre recherche AP 389 prend la parole en premier. Elle nous présente les résultats d'un travail sur « Macrophages et cancer ».

Le Professeur précise que devant les difficultés rencontrées dans notre recherche AP 389 il faudra chercher une autre technique d'expérimentation. On pourrait envisager de changer d'animaux de laboratoire, mais il est certain que nos molécules ont prouvé une activité antitumorale et l'exposé d'Elodie PRAMIL le confirme.

Toutefois les preuves du concept sont encore insuffisantes pour pouvoir prétendre à une autorisation de mise sur le marché.

L'APREC pourrait travailler avec Aurélie PRIGNON, dont le laboratoire de recherche se trouve au cinquième étage du bâtiment de recherche (juste sous les locaux de l'APREC) et dispose d'une animalerie et d'un Pet Scan dédié aux animaux. Cette dernière prend alors la parole pour nous présenter « METEORIC : c-MET, étude in vivo d'une cible originale dans le cancer du poumon ». Elle nous rappelle que 2 millions de nouveaux cas de cancer du poumon à petites cellules sont diagnostiqués tous les ans dans le monde et qu'ils entraînent 1,76 million de décès par an. L'imagerie TEP permet de suivre de façon fine l'évolution des tumeurs sous traitement et ainsi de contrôler l'efficacité des traitements.

Le Professeur précise qu'il est très important de bien connaître la carte d'identité du cancer pour le traiter le mieux possible.

Puis nous assistons à une vidéo-présentation de Joseph GLIGOROV qui s'excuse de n'avoir pu être présent étant retenu par ses nombreuses fonctions.

Il fait un point sur trois sujets importants : Les inhibiteurs de PARP (poly-ADP-riboses Polymérase) ; les inhibiteurs du cycle cellulaire et les nouvelles techniques d'imagerie moléculaires (TEP-FDG en particulier) qui permettent de visualiser de façon très précise les récepteurs et d'envisager une radiothérapie par les traceurs.

A plusieurs reprises, dans son exposé, il rappelle le rôle que l'APREC a joué dans le développement de médicaments. Il conclut en remerciant l'APREC et tous ses donateurs.

Une vidéo prévue par notre directeur de recherche Alexandre ESCARGUEIL n'a pu être présentée, faute de temps. Notre président tient cependant à le remercier pour ses travaux et son total dévouement envers l'APREC.

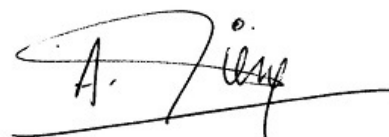
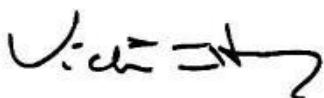
Le professeur IZRAEL remercie les intervenants.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, le professeur IZRAEL remercie une nouvelle fois l'ensemble des présents et souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année. L'assemblée générale est clôturée à vingt heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le professeur Victor IZRAEL et le secrétaire général, le docteur André PIERRE.

Professeur Victor IZRAEL
Président de l'APREC

Docteur André PIERRE
Secrétaire général de l'APREC



P. Jointes :

Rapport financier

Extraits du rapport du commissaire aux comptes

Bilan au 31 décembre 2023

Actif					Passif		
	2023			2022		2023	2022
Immobilisations					Fonds propres		
matériel industriel	1 411,39				fonds associatifs et réserves	1 207 811,77	1 178 886,49
amortissements	-1 411,39	0,00		0,00	fonds dédiés	0,00	
instal génér agenc aménag	12 783,09				fonds dédiés recherche	0,00	207 091,60
amortissements	-12 783,09	0,00		0,00			
matériel bureau informatique	83 852,45				sous total	1 207 811,77	1 385 978,09
amortissements	-80 368,10	3 484,35		4 894,62	Dettes à court terme		
matériel scientifique	77 144,40				charges à payer	184 976,91	87 221,00
amortissements	-77 144,40	0,00		0,00	organismes sociaux	11 433,00	12 972,00
mobilier	161 813,13				provision pour congés à payer	5 372,57	6 910,30
amortissements	-161 813,13	0,00			provision pour charges s/ C P	1 911,47	2 495,90
sous total			3 484,35	4 894,62	impôts et taxes	9 518,00	1 299,00
Valeurs réalisables & disponibles					sous total	213 211,95	110 898,20
consignation tribunal			3 000,00	3 000,00			
cpte paypal			1 482,45	1 256,32	résultat		
produits à recevoir			44 208,41	11 388,02	2023	150 828,71	
charges constatées d'avance			340,00	1 669,97	2022		28 925,28
cpte attente			0,00	0,00			
société générale c/c			140 408,48	86 142,17			
sté gle livret A			84 470,69	83 323,54			
sté gle cpte s/livret			1 288 078,05	1 332 666,93			
chèques à encaisser			6 380,00	1 460,00			
sous total			1 568 368,08	1 520 906,95			
TOTAL			1 571 852,43	1 525 801,57	TOTAL	1 571 852,43	1 525 801,57

Compte de résultats 2023

PRODUITS	2 023	2 022		CHARGES	2 023	2 022
produits des études	800	440				
dons	54 810	76 065		Frais dons Internet	133	208
Dons opération K M	2 242	6 120				
				charges locatives	98 802	60 000
dons golf	70 172	0		animation golf	23 850	0
dons gala, enchères	303 200	0		animation gala enchères	130 823	0
legs donations ass. Vie	36 004	10 000		Frais sur Legs	2 079	0
				honoraires	49 852	17 961
utilisation fonds dédiés	13 631	25 000		frais recherche translationnelle	63 498	40 875
utilisation fds dédiés recherche	217 092	252 709		rémunérations & charges sociales	186 006	180 880
produits financiers	42 122	6 558		Autres charges	23 274	22 557
produits exceptionnels	0	2 000		dotation aux amortissements	1 410	1 190
				impôt IS s/ prod financiers	9 518	1 299
				Reports en fonds dédiés		25 000
sous total	740 073	378 892		sous total	589 244	349 968
				Excédent exercice 2023	150 829	
				Excédent exercice 2022		28 924
total général	740 073	378 892		total général	740 073	378 892

Compte de Ressources par origine et par destination (CROD)

PRODUITS PAR ORIGINE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs, mécénat	466 428	466 428	92 185	92 185
- Dons manuels	430 424	430 424	82 185	82 185
- Legs, donations, assurances-vie	36 004	36 004	10 000	10 000
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	65 753	65 753	31 558	31 558
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	800		2 440	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	207 092	207 092	252 709	252 709
TOTAL	740 073	739 273	378 892	376542

CHARGES PAR DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
1 - MISSIONS SOCIALES	TOTAL		TOTAL	
1.1 réalisées en France	377 843		291 047	
- Actions réalisées par l'organisme	377 843		291 047	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	158 138		945	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	158 138		945	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	53 264		32 976	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			25 000	
TOTAL	589 244		349 967	
EXCEDENT OU DEFICIT	150 829	150029	28 925	26 485

Compte de Ressources par origine et par destination (CROD) 2

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	30 790		25 600	
Prestations en nature	17 680		88 420	
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
dons en nature				
TOTAL	48 470		114 020	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	30 790		25 600	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
Prestations en nature	17 680		88 420	
TOTAL	48 470		114 020	

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public 2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	377 843	291 047	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	377 843	291 047	1.2 Dons, legs et mécénats	186 859	92 185
			- Dons manuels	150 855	82 185
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	36 004	10 000
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	345 322	31 558
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	158 138	945			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	53 264	32 976			
TOTAL DES EMPLOIS	589 244	324 967	TOTAL DES RESSOURCES	532 181	123 743
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	25 000	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	207 092	252 709
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	150 029	26 485	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	739 273	376 452	TOTAL	739 273	376 452

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2023

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
BELGIQUE	21 300,00 €
ITALIE	2 000,00 €
LIBAN	20 000,00 €
SUISSE	19 200,00 €
ROYAUME UNI	2 241,52 €
TOTAL	64 741,52 €

- Le règlement N° 2022-04 du 30 juin 2022, modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, prévoit la présentation dans l'annexe des comptes de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.
- L'association présente pour la première fois ce tableau dans l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023."

Point de situation 2024

PRODUITS	2024	CHARGES	2024
Dons, Cotisations	80 000	Frais de personnel Recherche médicale et secrétariat	180 000
Dons dédiés	10 000		
Produits événements		Frais de Recherche	50 000
Evènements	0	Evènements	0
Opération KM	3 000	Honoraires	30 000
produits financiers	35 000	Charges locatives	80 000
Legs	30 000	Autres charges	15 000
Total Produits	158 000	Total Charges	355 000
Perte Exercice	197 000	Excédent exercice	
Total	355 000	Total	355 000
Contributions volontaires			
Bénévolat	30 000		
TOTAL contributions volontaires	30 000		

Projet de budget 2025

PRODUITS	2025	CHARGES	2025
Dons, Cotisations	90 000	Frais de personnel Recherche médicale et secrétariat	190 000
Dond dédiés	20 000		
Produits événements		Frais de Recherche	50 000
Evenements	200 000	Coûts Evénements	20 000
Opération KM	3 000	Honoraires	15 000
Produits financiers	30 000	Charges locatives	80 000
Legs	30 000	Autres charges	15 000
Total Produits	373 000	Total Charges	370 000
Perte Exercice		Excédent exercice	3 000
Total	373 000	Total	373 000
Contributions volontaires			
Bénévolat	30 000		
TOTAL contributions volontaires	30 000		

1



ALLIANCE POUR LA RECHERCHE EN CANCEROLOGIE – ALLIANCE POUR LA RECHERCHE EN CANCEROLOGIE – APREC

Siège social : 4 Rue de La Chine – 75020 Paris
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Association ALLIANCE POUR LA RECHERCHE EN CANCEROLOGIE – APREC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **Opinion** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 novembre 2024

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Sebastien MARTINEAU